



Avec le syndicat



Union
syndicale
Solidaires



défendons nos droits !



ÉLISONS DES REPRÉSENTANT-ES SOLIDAIRES!

Pourquoi voter ?

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, nous élirons 10 représentant-es syndicaux, issu-es eux aussi de TPE ou de TPA, qui nous représenteront face aux employeurs dans des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI). Ces élections comptent pour la représentation syndicale dans les branches professionnelles et les conseils de prud'hommes. Plus notre score sera important, mieux nous pourrions défendre nos droits. **Nous sommes 5 millions en France à travailler dans des entreprises ou associations de moins de 11 personnes ou pour des particuliers. C'est une force ! Elisons des représentant-es qui défendent nos intérêts.**

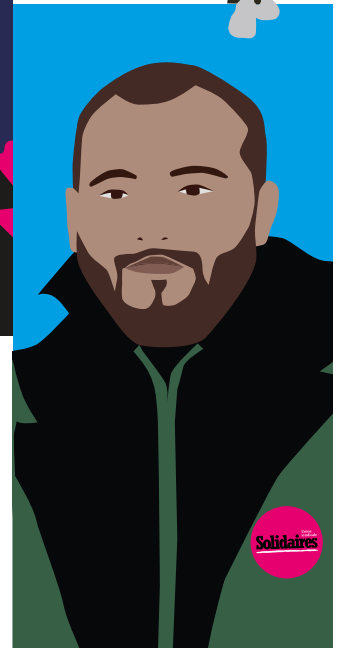
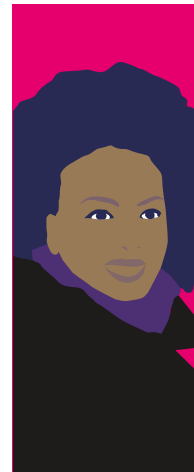
NE RESTE
PAS ISOLÉ-E



Un syndicat dans une très petite entreprise ou association : à quoi ça sert ?

Social, commerce, industrie, bâtiment, hôtellerie, restauration, santé, journalisme, animation, services à la personne, assistantes maternelles... **nous participons à la vie économique du pays. Nous exigeons le respect de nos droits !**

Souvent, la petite taille de notre entreprise/association ou notre situation de travail (télétravail, travail à domicile...) contribue à notre isolement. Celui-ci est même parfois organisé par les employeurs qui en divisant les entreprises ou en utilisant des franchises, évitent de mettre en place des représentant-es du personnel. **Pour lutter contre l'isolement, le syndicat est un outil. Il permet de se regrouper pour être plus fort-es ensemble !** Parfois, nous sommes confronté-e-s à des organisations du travail violentes et à des employeurs qui nient ou banalisent les dégâts humains engendrés. Produits toxiques, travaux dangereux, travail de nuit ou du dimanche, pressions managériales..., Solidaires lutte au quotidien, pour empêcher la casse, améliorer les conditions de travail, gagner de nouveaux droits.



**SUPER SYMPA
MON EMPLOYEUR !**

mais
il doit
payer
toutes
mes
heures

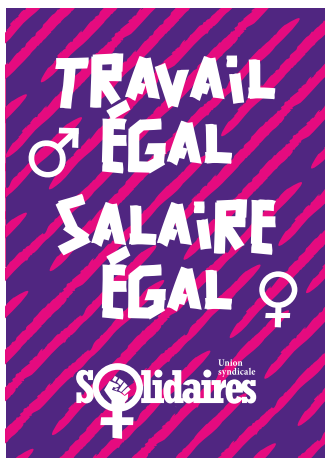


Nos employeurs : des patrons pas comme les autres ?

L'ambiance et les rapports humains sont souvent différents des grandes entreprises. **Il peut paraître plus compliqué de faire valoir ses droits dans un contexte où la proximité avec l'employeur est plus grande, les enjeux affectifs plus importants et la hiérarchie pas toujours assumée.** Mais trop d'employeurs ne respectent pas nos droits, par exemple en ne payant pas toutes nos heures supplémentaires ! Pour Solidaires, ce n'est pas acceptable. **Nous devons avoir les mêmes droits que toutes et tous les salarié-es.**

L'Union syndicale Solidaires : des outils à notre disposition !

Dans nos secteurs où le droit syndical est quasi inexistant, l'Union syndicale Solidaires avec ses permanences juridiques, ses conseiller-es du salarié-e et ses défenseur-euses prud'homaux nous permet d'être défendu-es et assisté-es et face aux patrons.



Pour Solidaires,
l'égalité femme/
homme est
une priorité

24,4 % de salaire en moins pour les femmes : les inégalités entre les femmes et les hommes sont une réalité qu'il faut changer. Cela se vérifie sur les salaires mais aussi les temps partiels subis qui compliquent notre vie quotidienne (horaires hachés, transports, garde des enfants...). Nous exigeons le respect de nos droits et la liberté de choisir.

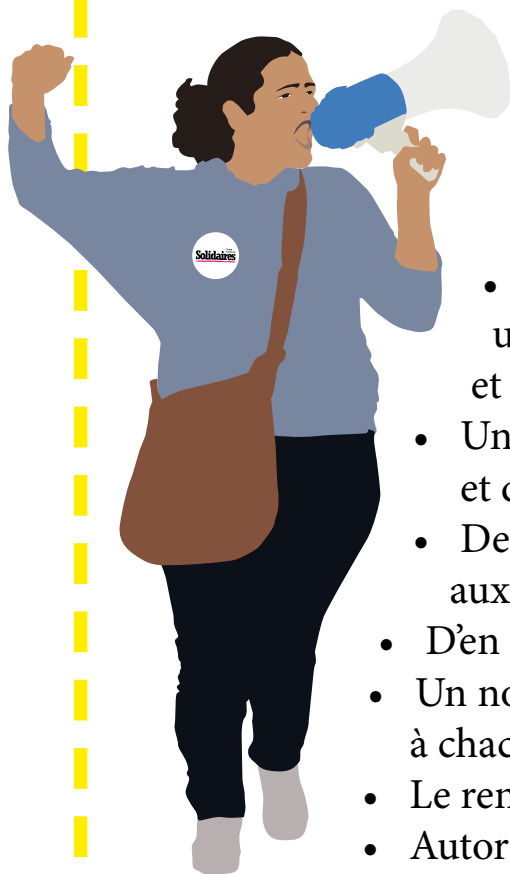
Qu'est-ce qu'un conseiller du salarié-e ?

Le conseiller du salarié a un rôle d'assistance et de conseil du salarié-e lors de l'entretien préalable au licenciement dans les entreprises où il n'y a pas de représentant-es du personnel.

Qu'est-ce qu'un défenseur syndical ?

Le défenseur syndical aide et assiste ou représente les salarié-es en conflit avec leurs employeurs devant les conseils de prud'hommes.

FAIRE RESPECTER NOS DROITS! EN GAGNER D'AUTRES!



L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES EXIGE :

- L'augmentation générale des salaires avec un minimum à 2000 euros nets pour un temps plein et treizième mois généralisé ;
- Un meilleur encadrement du travail du dimanche et de nuit qui doit être mieux compensé ;
- De faire du CDI la norme et donc de limiter le recours aux CDD, intérim, sous-traitance ;
- D'en finir avec les temps partiels subis ;
- Un nouveau statut du/de la salarié-e qui garantisse à chacun-e la poursuite de ses droits tout au long de la vie ;
- Le renforcement des moyens de l'inspection du travail ;
- Autorisations d'absences payées pour consulter

l'inspection du travail, la médecine du travail et le syndicat.



VOTONS

Union syndicale Solidaires

L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, C'EST QUI? C'EST QUOI?

L'Union syndicale Solidaires est une union interprofessionnelle qui couvre tous les départements, et des secteurs professionnels très divers. Nos syndicats Solidaires, SUD, SNJ, Asso, Sundep... sont présents dans le public comme le privé : commerces et services, santé/ social, associations, restauration, journalisme, nettoyage, banques et assurances, chimie, collectivités territoriales, culture, éducation, énergie, formation, industrie, bâtiment, métallurgie, services postaux, télécommunications, prévention et sécurité, protection sociale, recherche, transports, services à la personne, assistantes maternelles... ainsi que chez les étudiant-es et les retraité-es.

L'Union syndicale Solidaires veut être un contre-pouvoir et propose un syndicalisme de lutte qui lie défense quotidienne des salariés et transformation de la société :

- @UnionSolidaires
- @UnionSolidaires
- @union_solidaires
- @syndicat.solidaires



→ **Contre les politiques patronales et gouvernementales qui vont à l'encontre des intérêts des salarié-es.** L'Union syndicale Solidaires s'est ainsi fortement mobilisée contre la casse du droit du travail, les réformes des retraites en 2019 puis en 2023 et pour l'augmentation des salaires.

→ **Pour des projets alternatifs favorables aux salarié-es quels que soient leur statut ou la taille de leur entreprise, aux chômeurs-euses, aux précaires, aux retraité-es et aux sans-droits.** L'Union syndicale Solidaires a ainsi initié la relance de l'activité d'une usine de masques chirurgicaux donnant naissance à la Coop' des masques.

→ **Contre toutes les discriminations, qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à la couleur de peau, à l'origine ou à la religion.** Les discriminations ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise. L'Union syndicale Solidaires défend les salarié-es victimes de discriminations. Par exemple, à la suite d'un long combat, la justice a condamné la SNCF à verser 170 millions d'euros d'indemnités à 848 anciens cheminots marocains.



Agir local, penser global
 Agir localement contre les décisions patronales ou gouvernementales ne peut suffire si on ne s'attaque pas à leurs causes. L'Union syndicale Solidaires permet de faire le lien entre ce qu'on vit au travail au quotidien et une mondialisation libérale et financière exploitant les salarié-es et détruisant la planète. Un autre monde est possible !

NOUS CANDIDAT-E-S EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

- Mathilde FORESTIER, coordination associative.
- Jeanne GILHODES, libraire.
- Thierry MICHEL, coordination technique.
- Jonathan MOUNAL, gestion.
- Alice ORTOLO, chargée de production.
- Hervé PUZENAT, secrétaire administratif.
- Stéphane ROBINEAU, attaché administratif.
- Lou/Lucas SAMOUTH, vendeuse libraire.
- Stefania MACCANIN, vendeuse en boulangerie.